

Suppression des UD : les services déconcentrés du ministère du travail mis sous la tutelle de la préfecture

Le 1^{er} Ministre a présenté deux circulaires sur la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (OTE) et sur la transformation des administrations centrales, aux préfet.e.s et aux DIRECCTES les 14 et 15 mai 2019.

Les menaces de démantèlement du ministère du travail sont malheureusement confirmées :

- **Ce qui est clairement dit dans ces circulaires:**
 - Au niveau régional, les DIRECCTES et le volet cohésion sociale des DRJSCS fusionnent
 - Au niveau des départements, les UD disparaissent au profit d'une nouvelle structure : **les DDICS** – Direction départementale de l'insertion et de la cohésion sociale. De manière très floue, est précisé que l'Inspection du travail y serait rattachée en « [conservant] son système actuel d'organisation de la ligne hiérarchique ». Bref, un pied dedans, un pied dehors.
 - Les préfectures récupèrent nos fonctions support, regroupées au sein de secrétariats généraux communs aux préfectures et DDI. Les missions MOE sont transférées aux préfectures.
 - De nouveaux déménagements avec regroupements de différents services dans des « *projets immobiliers significatifs* » sont annoncés.
 - Pour l'administration centrale, il est clairement annoncé une réduction drastique du nombre de postes.
 - Il est prévu d'accentuer le mouvement de mutualisations interdépartementales (fusion de services de différents départements).
 - Enfin, une nouvelle phase de décentralisation impliquant de nouveaux transferts de missions aux collectivités territoriales est annoncée. Une menace supplémentaire pour les services de l'emploi....

Ces annonces constituent l'oraison funèbre des services déconcentrés du ministère du travail. Si un certain nombre d'incertitudes persistent, nul doute que derrière ce changement d'organisation se profilent en réalité de futures suppressions de postes. Ceci dans un contexte où la future loi sur la transformation de la fonction publique donnera les outils à notre administration pour imposer des mobilités forcées.

Si le cadre organisationnel n'est pas encore entièrement défini, la volonté du gouvernement est de renforcer l'autorité politique du préfet et notamment sa main mise sur les services en départements. Le regroupement en DDI constitue ainsi une mise sous tutelle de nos services par les préfectures.

A travers ce mouvement, le collectif de travail que nous sommes vole en éclat. Cette restructuration annoncée ne va faire qu'accroître les souffrances déjà existantes dans nos services.

De telles annonces ne sont pas inéluctables. La mobilisation pour préserver nos missions, nos postes et nos conditions de travail doit prendre forme dans tous les départements, dans tous les services. Le 21 mai est une première étape pour exprimer notre opposition à ce projet et obtenir son retrait !